



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Protection

Question écrite n° 65175

Texte de la question

M Roland Nungesser appelle l'attention de M le ministre de la recherche et de l'espace sur la directive européenne tendant à restreindre les tests sur les animaux en matière de cosmétologie. En effet, cette mesure, adoptée au niveau européen, n'est pas encore appliquée par la France. Il lui demande donc de préciser dans quel délai cette directive doit entrer en vigueur.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la recherche et de l'espace fait connaître à l'honorable parlementaire que le 6^e amendement de la directive 76/768/CEE relative aux produits cosmétiques n'a pas encore été adopté au niveau européen. Suite aux modifications de cette directive proposées par la Commission des communautés européennes et aux amendements du Parlement européen, le texte final d'une « position commune » sur ce 6^e amendement, approuvé à l'unanimité par le Conseil des ministres du 17 décembre 1992, a été adressé au Parlement européen pour une seconde lecture. Celle-ci doit être achevée en mai 1993.

Données clés

Auteur : [M. Nungesser Roland](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65175

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : recherche et espace

Ministère attributaire : recherche et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1992, page 5512